

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**
DISTRIBUÉE PARLA POSTE Bulletin n°93 de juin 2014 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directeur de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 €- Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 06/06/2014

Edito :**MALGRE LE CONTEXTE :
CONTINUER A DEFENDRE LES
PERSONNELS ET L'ECOLE**

Le climat social actuel tendu nous interpelle fortement. Mais entre le suivisme de la politique gouvernementale de certains et les dangereux accès de populisme d'autres, le SNUipp-FSU n'est pas dupe des positionnements tactiques. Il continuera de porter les revendications des personnels et résistera à toute instrumentalisation de l'Ecole.

**Prolongation des projets d'école,
le SNUipp intervient à nouveau**

Le SNUipp demande au ministère que dans l'attente des nouveaux programmes, les équipes enseignantes n'aient pas à formaliser de nouveaux projets d'école qui deviendraient de fait caducs dès l'année prochaine.

Mouvement 2014

Comme chaque année, le SNUipp-FSU vous permet de vérifier si vos droits ont été respectés avec l'OPERATION TRANSPARENCE.

La seconde phase du mouvement aura lieu le 30 juin et le 3 juillet.

Faites parvenir vos fiches de contrôle syndical et vos vœux papiers au SNUipp-FSU.

*Francis GEHIN***SOMMAIRE :****Page 1**
Edito**Page 2**
Rythmes**Page 3**
Circulaire de rentrée**Pages 4 et 5**
CAPD Mouvement**Pages 6, 7 et 8**
Opération transparence

RYTHMES

Claire Leconte prône une "continuité éducative".

Les "rythmes scolaires" tels qu'ils ont été envisagés n'apporteront pas une amélioration majeure des conditions scolaires.

Le SNUipp-FSU des Vosges accueillait ce 21 mai à Golbey Claire Leconte, professeur émérite en psychologie de l'éducation à l'université de Lille 3 et chercheur en chronobiologie. Elle est une spécialiste des rythmes de l'enfant et de l'adolescent.

Claire Leconte frappe fort dès le début de la conférence, car, pour elle, parler de "rythmes scolaires" est un non-sens scientifique.

Un rythme, c'est une reproduction à l'identique d'un même événement en fonction d'une même périodicité. Or, à l'école, pas un jour ne ressemble à un autre.

De plus, si l'on considère l'enfant dans sa globalité, on constate que le temps scolaire ne représente effectivement que 10 % de la vie de l'enfant.

Si l'on veut aménager le temps scolaire, il faut avoir de l'ambition et impliquer tous les partenaires de l'école (parents, collectivités, animateurs...). Il s'agit bien d'un projet de société et ce n'est pas en réduisant la journée de quelques minutes que l'on obtiendra un "mieux être" des enfants et une meilleure disponibilité aux apprentissages.

Si, pour Claire Leconte, le bon modèle semble bien de 5 jours travaillés, elle préconise certains aménagements :

► Sur la journée

Le matin n'est pas, chez l'enfant, égal à l'après-midi. L'attention est plus importante le matin (sécrétion de cortisol élevée). Il faut donc privilégier les apprentissages le matin. Mais attention : cela ne veut pas dire pour autant ne faire que du français et des mathématiques ! Claire Leconte préconise plutôt de jouer sur les alternances d'activité, de faire du lien entre les matières pour acquérir les connaissances (exemple : maths et EPS).

L'accueil du matin : il doit être fait en élémentaire comme en maternelle dans chaque classe.

Les matinées doivent être longues (4 h) y compris en maternelle. D'ailleurs, pour la chercheuse, 5 bonnes matinées de 4 heures seraient suffisantes pour des enfants de maternelle.

► La pause méridienne

Elle doit être un vrai moment de repos. Dans certaines cantines, des mesures ont révélé une exposition jusqu'à 85 dB (soit le bruit d'une locomotive !). L'après-restauration doit aussi être l'occasion de se détendre (aménager les espaces de cour à cet effet : escargots, marelles...)

► Sur l'année

Prenant en compte les rythmes biologiques de l'enfant, Claire Leconte préconise :

- une 3ème semaine de vacances à Noël. Pendant cette période, l'organis-

me est plus fragile et peu propice aux apprentissages.

- en contrepartie, pas de vacances de printemps, car les journées s'allongent. Cette coupure du temps scolaire n'est pas bénéfique à l'enfant.
 - les vacances d'été à revoir en tenant compte des lycéens qui travaillent en été et des familles à parenté éloignée
 - passer de 864 heures en 36 semaines à 864 heures en 38 semaines
- Claire Leconte a conclu son exposé sur la nécessité de renouer le dialogue avec les parents, de les informer sur les rythmes naturels de leurs enfants et d'élaborer avec eux un projet éducatif.

Pour le SNUipp-FSU, l'Ecole n'est pas un vase clos où un simple aménagement d'horaires scolaires suffirait à résoudre tous les problèmes. C'est autour d'un projet éducatif commun, dans un contexte global que l'enfant pourra se réaliser et devenir un citoyen épanoui dans sa vie d'adulte.

Pour en savoir plus...

www.claireleconte.com

EPINAL

**44 rue de la Clé d'Or
88000
EPINAL**

Crédit  Mutuel

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

SAINT DIE

**17 rue Colonel
J. Pierre
88100
SAINT DIE**

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min

**ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC**
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>
tel. : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n° 0715 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : juin 2014

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL



CIRCULAIRE DE RENTREE

SNUipp88-FSU

La circulaire de rentrée 2014 est publiée au Bulletin officiel du jeudi 22 mai. Une déclinaison des grands principes de la loi d'orientation avec un accent mis sur la réduction des inégalités. Reste la question des conditions de sa mise en œuvre.

Un document très dense et 19 annexes très fournies qui reprennent les axes de la loi d'orientation et des éléments des chantiers métiers. Le texte réserve en définitive peu de surprises. Grands principes et dispositions nouvelles se mêlent et se succèdent au fil des pages : affirmation d'une volonté de réduction des effets des inégalités et accent mis sur l'éducation prioritaire (Plus de maîtres que de classes, moins de trois ans...), consultation des enseignants sur le socle et les programmes de maternelle, nécessité de développer des processus d'évaluations positives, mesures sur la direction d'école (exonération de tout ou partie de l'APC), reconnaissance des RASED, formation initiale, volonté de favoriser les liaisons et l'inclusion des élèves en situation de handicap...

Questions sans réponses

En revanche, la circulaire reste bien timide sur les conditions qui vont permettre aux enseignants de mettre en œuvre ces grands principes. L'adjonction d'annexes conçues comme des fiches-outils, en nombre pléthorique et reprenant souvent des évidences professionnelles ne saurait suffire. Quid, notamment, de la formation continue ? Et du temps pour travailler en équipe et faire vivre cycles et liaisons ? Quid de la nécessaire confiance dont les équipes enseignantes doivent bénéficier ? Aujourd'hui, les enseignants sont laissés trop souvent seuls ou soumis à une somme de prescriptions. On ne changera pas l'école uniquement avec la plateforme de formation à distance « Magistère » pour laquelle nous n'avons que peu de visibilité en termes de contenu, de fonctionnement et de déploiement.

Priorités pour avancer

Pour le SNUipp-FSU, notre école a besoin d'enseignants formés, reconnus, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes et sereines et rémunérés à la hauteur de leur niveau de qualification. La baisse du nombre d'élèves par classe, le renforcement conséquent des moyens de remplacement et de l'aide aux élèves présentant des difficultés sont aujourd'hui des nécessités incontournables. Notre métier a aussi besoin de confiance et de temps dégagé pour les travaux pédagogiques, la rencontre avec les parents... Pour cela, l'organisation des 108 heures doit être totalement revue avec la fin des APC.

Adhérer au SNUipp sur <http://88.snuipp.fr>

C'est investir dans l'énergie scolaire

Pour la réussite de tous

Parce qu'il ne dispose que des ressources financières que lui fournissent ses syndiqués, le SNUipp-FSU appelle tous les enseignants à le rejoindre, en se syndiquant, pour donner encore plus de force et de sens à l'action.

C'est votre reconnaissance et votre investissement qui font le SNUipp-FSU.

Pour 3 à 6 €/mois (après crédit d'impôts) défendre nos intérêts matériels et moraux, défendre nos salaires, nos conditions de travail et le Service Public, n'est-ce pas un bon investissement ?

Présents : 9 IEN, l'IEANA, l' IA, les services 1^{er} degré, 4 SNUipp-FSU, 2 SGEN, 4 SE.

Déclarations préalables :

SE : remercie le personnel du pôle 1^{er} degré, dénonce le flou qui règne autour de la prise en compte de la journée de prérentrée, demande un groupe de travail sur les priorités médicales, désaccord avec le décret professionnalisation des accompagnants handicap...

SGEN : remercie les personnels 1^{er} degré, dénonce la non prise en compte du travail fourni par les enseignants avant la rentrée...

SNUipp-FSU : rythmes scolaires, considération des représentants syndicaux, des personnels, des conditions de travail, poste de coordination Enseignants Référents, qualité du travail avec le pôle 1^{er} degré, barème et points de bonification qui ont disparu, AGS et congé parental... (Voir déclaration).

IA-DASEN : PRE-RENTREE

Une disposition académique sera définie.

PRIORITES MEDICALES

L'IA précise que les services étudient chaque situation avec humanité.

17 demandes, 11 accordées :

- 2 obtiennent leur premier vœu sans priorité
- 4 situations seront regardées avec une attention particulière à la seconde phase

Le SNUipp-FSU estime que ces situations méritent plus de transparence dans le traitement avec les représentants des personnels et s'associe à la demande d'un groupe de travail.

ENSEIGNANTS REFERENTS

L'IA précise que le poste de coordination doit être revu et que les conditions des ER ne sont pas catastrophiques.

Le département serait plutôt bien doté. Il ne comprend pas bien ce qui soulève l'inquiétude des ER. (lire la déclaration du SNUipp-FSU)

Le SNUipp-FSU rappelle que les conditions de travail ont évoluées positivement, mais au prix fort pour certains des ER qui ont eu à souffrir de mauvais traitement. **Le SNUipp-FSU** refuse toute régression des conditions de travail.

A noter que d'éventuelles régressions impacterait leur efficacité avec des conséquences sur l'ensemble des enseignants et en particulier sur les directeurs. Ces derniers ont d'ailleurs souligné l'importance des ER et de leur expertise lors de la constitution des dossiers MDPH, au cours du groupe de travail "Direction" qui a suivi cette CAPD.

En fin de CAPD, l'IA propose une audience immédiate au SNUipp-FSU sur cette question. Proposition que le SNUipp-FSU a acceptée.

PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES

VAL D'AJOL : 13 candidats reçus, 10 avis favorables classés selon le barème

ST-DIE Vincent Aurioi : 8 reçus, 8 avis favorables classés selon le barème

STAGIAIRES 2014/2015

Concours ancienne formule : 6 stagiaires en classe à temps plein sur poste complet

Concours nouvelle formule : 21 stagiaires à ½ temps en classe (Lundi et mardi), ½ temps ESPE

EREA

L'EREA d'Epinal obtient 2 postes d'enseignants Educateurs supplémentaires en regard de l'évolution des effectifs. Seront attribués à la seconde phase du mouvement.

EXAMEN DU DOCUMENT DU MOUVEMENT

L'IA propose de modifier la méthode de traitement du document en abandonnant la lecture individuelle de toutes les affectations. Cette disposition lui semblant fastidieuse.

Le SNUipp-FSU a demandé la lecture totale, estimant que chaque collègue doit être nommément cité devant l'ensemble des représentants. Cette lecture permet en outre de découvrir des situations parfois erronées.

La suite donnera raison au SNUipp-FSU puisque des situations seront revues en séance.

L'IA sursoit à une nomination d'une collègue pour protéger préventivement la sérénité de l'école dans laquelle la collègue souhaitait revenir après des difficultés datant de plusieurs années.

Le SNUipp-FSU a défendu le droit à l'oubli. L'IA maintient sa position entraînant des modifications des prévisions d'affectation pouvant créer des difficultés notamment dans l'ASH...

Statistiques du mouvement 2014

PARTICIPANTS : 579 (2013) 650 participants

MUTES : 190 (32.82 %)

PARTICIPANTS RETROUVANT LEUR POSTE : 250 (43.18 %)

SANS POSTE : 139 (24.01 %)

RANG DU VŒU	NOMBRE DE VŒUX SATISFAITS	POURCENTAGE PAR RAPPORT AU NOMBRE DE VŒUX SATISFAITS
1	87	45.79 %
2	19	10.00 %
3	17	8.95 %
4	6	3.16 %
5	8	4.21 %
DE 6 A 10	20	10.53 %
DE 11 A 15	8	4.21 %
DE 16 A 20	17	8.95 %
DE 21 A 25	4	2.11 %
DE 26 A 30	4	2.11 %

CONGES FORMATION :

L'IA précise qu'il y a 6 possibilités de départs et 12 candidatures. Il favorise la formation en lien avec la profession et à l'ancienneté de la demande.

Les demandes retenues :

4 premières demandes dont 3 pour 10 mois et une pour 9 mois
1 seconde demande pour 10 mois
1 troisième demande pour 10 mois

Les demandes non retenues :

1 collègue favorise sa prise de fonction de directeur
3 premières demandes sont différées
1 demande n'est pas compatible avec le remplacement du collègue
1 demande de 3 mois est écartée parce qu'elle obère une autre possibilité.

Questions diverses :

SNUipp-FSU

- 1 - ACCOMPAGNANTS DES ELEVES HANDICAPES** Le SNUipp interroge sur l'urgence de décisions de renouvellement des personnels en CUI-CAE et rappelle sa demande de gestion des AVSco par la DSDEN.

Le Secrétaire Général explique que des liens existent en permanence avec la direction du travail et pôle emploi. Toutefois aucune information n'est arrivée sur les renouvellements. Mais un arrêté du préfet de région pourrait être pris courant juin et non plus en juillet comme c'était le cas jusqu'alors.

Si le SNUipp-FSU se félicite de

faire bouger un peu les choses, il regrette la persistance de cette précarité irrespectueuse des salariés et de l'Ecole. Il dénonce de plus qu'on explique à ces personnels qu'il y a nécessité de "faire tourner le stock" à propos des emplois aidés !!!

- 2 - EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR et PE STAGIAIRES** Le SNUipp souhaite un point sur les effectifs prévus et sur les conditions d'accueil, d'enseignement et de formation

Concernant les emplois d'avenir professeur, aucune enveloppe n'est encore déterminée. Pour les stagiaires, voir les chiffres plus haut. Il y aura un temps commun d'accueil fin août. Les 6 du concours ancienne formule seront "peut-être" regroupés dans l'année et seront suivis par les équipes de circonscription. Pour les 21 autres stagiaires, la préparation à la prise en main de la classe est à construire.

- 3 - TEMPS PARTIELS** Le SNUipp souhaite un état des demandes et des autorisations

L'IA fait état de 292 demandes de temps partiels. Dont 177 pour 2 demi-journées et 85 pour 4 ou 5 demi-journées dégagees. Pour l'instant, aucune autorisation n'a été officialisée.

Elles seront communiquées avant la seconde phase du mouvement.

- 4 - INEAT-EXEAT** Le SNUipp souhaite connaître l'avancement du dossier (demandes exprimées, relations avec l'académie, position sur les inéat)

Demandes d'ineat :

5 du 54, 2 du 55, 7 du 57, 18 d'autres départements

Demandes d'exeat :

1 vers le 54, 12 vers d'autres départements

La situation du département devrait permettre plus de souplesse dans la gestion du dossier.

L'IA se dit prêt à accueillir, notamment des maîtres G...

Pour le SNUipp-FSU, la situation de tous les personnels doit être regardée.

- 5 - FORMATION CONTINUE** Le SNUipp rappelle sa demande de bilan des actions de formation continue et la promesse d'une réunion du Conseil de Formation

Le SNUipp-FSU a insisté sur le fait qu'aucune donnée n'est disponible et qu'aucun bilan n'a été effectué depuis plusieurs années.

L'IA répond que ce ne sera pas possible en juin. Il renvoie fin septembre début octobre.

SNUipp88-FSU
BAREMES DES COLLEGUES
RESTES SANS AFFECTATION A L'ISSUE DE LA
PREMIERE PHASE DU MOUVEMENT 2014

1	19,725		8,333
	15,153		8,333
	14		8,333
	13,333		8,069
	12,833		7,961
	12,833		7,919
	12,214		7,833
	12,072		7,833
	11,333		7,825
10	11,333	60	7,758
	11,333		7,569
	11,333		7,453
	10,833		7,333
	10,406		7,333
	10,333		7,333
	10,333		7,333
	10,333		7,333
	10,333		7,333
	10,333		7,333
20	10,333	70	7,333
	10,328		7,333
	9,833		7,328
	9,581		7,308
	9,528		6,983
	9,333		6,917
	9,333		6,903
	9,333		6,833
	9,333		6,833
	9,333		6,419
30	9,333	80	6,333
	9,333		6,333
	9,333		6,333
	9,333		6,333
	9,333		6,333
	9,333		6,333
	9,333		6,333
	9,333		6,333
	9,333		6,333
	9,333		6,333
	9,311		5,333
40	9,031	90	5,333
	8,922		5,333
	8,85		5,333
	8,833		5,333
	8,833		5,333
	8,833		5,333
	8,667		5,333
	8,333		5,333
	8,333		5,333
	8,333		5,333
50	8,333	100	5,333

	5,333
	5,333
	5,333
	5,333
	5,333
	5,333
	5,328
	5,294
	5,294
110	5,294
	5,167
	4,833
	4,764
	4,333
	4,333
	4,333
	4,333
	4,333
	4,333
	3,833
120	3,417
	3,333
	3,333
	3,333
	3,333
	3,333
	3,333
	3,328
	3,25
130	2,333
	2,333
	1,333
	1,329
	1,326
135	1,322

SNUipp88-FSU

MOUVEMENT 2014

OPERATION

TRANSPARENCE

Comme chaque année, le SNUipp88-FSU vous permet de vérifier si vos droits sont respectés. C'est l'engagement de transparence et de confidentialité qui conditionne le choix de publication des barèmes. La publication des noms n'a pas d'intérêt syndical et risque de mettre en difficulté certains collègues qui ne souhaitent pas faire connaître leur mutation.

En informant systématiquement le SNUipp-FSU de vos interrogations sur l'application des mesures techniques et règles départementales, vous faciliterez le travail des représentants des personnels.

Si vous êtes sans affectation, faites parvenir au SNUipp88-FSU votre fiche de vœux géographiques et tout renseignement utile concernant votre situation.

2ème phase du mouvement :
LUNDI 30 JUIN ET JEUDI 3 JUILLET 2014

UTILISATION DU TABLEAU (pages suivantes)

A l'aide des priorités ci-dessous, de votre barème et de la liste de vos vœux, vous pouvez vérifier si vos droits sont respectés. En cas d'anomalie, contactez le SNUipp-FSU !

- 5 -** priorité administrative
- 9 -** bénéficie d'un maintien sur le poste suite à inscription sur liste d'aptitude (après avoir fait fonction)
- 15-** maintien administratif
- 21 à**
- 29 -** classement sur postes spécifiques
- 31 -** possède les diplômes requis par le poste (CAPASH dans la bonne option...)
ou l'inscription sur liste d'aptitude (direction),
- 32 -** CAPASH dans une autre option
- 33 -** En cours de formation CAPASH
- 49 -** maintien sur poste particulier sans le titre (ASH,...),
- 50 -** ne possède pas le diplôme requis ou l'inscription sur liste d'aptitude,
- 60 -** nomination administrative
- 61 -** poste ne nécessitant pas de titre

Postes vacants après la CAPD du 03 /06/2014

Directions : 6
Circourt-sur-Mouzon 1 classe
Oelleville 4 classes
Portieux La verrerie 2 classes
Saint Dié J. Prévert 9 classes
Saint Rémy 2 classes
Uxegney 7 classes

Direction enseignement spéc. : 2
IME Darney
IME Mirecourt

Etablissement spécialisé : 3
IME Darney (2)
IME Val d'Ajol (1)

C.L.I.S. D : 1
Vittel Centre

U.L.I.S. : 1
St-Dié Collège Jules Ferry

Psychologue : 3
Provençères sur Fave
Remiremont
Saint-Dié Vincent Auriol

Z.I.L. : 4
Etival Clairefontaine Pajaille
Neufchâteau Marcel Pagnol
Neufchâteau Jean Jaurès
Neufchâteau Louis Pergaud

B.Z. 3
Bruyères Jean Rostand
Liffol-le-Grand maternelle
Rainville

EREA EPINAL
4 postes d'enseignants-Educateurs

ADJOINTS Primaire 2
Saint-Dié Gaston Colnat

VILLE	ECOLE	POSTE	BAREME	NOMIN.	PRIO						
ANOULD	DE LA HARDALLE	ADJ ELM	22,831	TD	061	EPINAL	IEN BRUYERES	TIT SECTEU	4,333	TD	061
ANOULD	LE SOUCHE	BD	15,069	TD	061	EPINAL	IEN BRUYERES	TIT SECTEU	3,333	TD	061
ANOULD	LES ADELYS	ADJ MAT	21,333	TD	061	EPINAL	IEN BRUYERES	TIT SECTEU	5,333	TD	061
ARCHES	JEAN HAEDRICH	ADJ ELM	17,333	TD	061	EPINAL	IEN GOLBEY	CP LANGUES	15,833	TD	61
ARCHES	JEAN HAEDRICH	DIR ELM	31	TD	031	EPINAL	IEN REMIREMONT	CPAIEN	19,5	TD	021
ARCHETTES	DU CENTRE	ADJ ELM	21,889	TD	061	EPINAL	IEN REMIREMONT	TIT SECTEU	13,358	TD	061
AUMONTZEY	RPI	DIR MAT CU	13,353	TD	061	EPINAL	IEN REMIREMONT	TIT SECTEU	20,333	TD	061
BASSE SUR LE RUPT		ADJ MAT	21,811	TD	061	EPINAL	JEAN MACE	ADJ ELM	21,333	TD	061
BAZOILLES SUR MEUSE		ADJ MAT	35,856	TD	61	EPINAL	JEAN MACE	BD	31,331	TD	061
BELMONT SUR BUTTANT	RPI	DIR ELE CU	11,814	TD	061	EPINAL	LA LOGE BLANCHE	BD	13,833	TD	061
BIFFONTAINE	RPI	DIR ELM	7,983	TD	031	EPINAL	LOUIS PERGAUD	ADJ MAT	37,25	TD	061
BRUYERES	CLG BRUYERES	UPI	2,333	TD	033	EPINAL	LOUIS PERGAUD	DIR MAT	11,833	TD	009
BRUYERES	JULES FERRY	ZIL	9,989	TD	061	EPINAL	MATERNELLE GUILGOT	ADJ MAT	27,5	TD	061
CELLES SUR PLAINE		ADJ ELM	18,847	TD	061	EPINAL	MATERNELLE GUILGOT	ADJ MAT	30,256	TD	061
CHANTRAINE	JULIA COLIN	ADJ MAT	25,703	TD	061	EPINAL	PRISON MAISON D'ARRET	ADJ.ETA.SP	36,183	TD	031
CHANTRAINE		DIR ELM	16,917	TD	031	EPINAL	PRISON MAISON D'ARRET	ADJ.ETA.SP	14,333	TD	031
CHARMES	DU BOUT DU PONT	ADJ MAT	25,333	TD	061	EPINAL	SAINT LAURENT	ADJ MAT	21,183	TD	061
CHARMES	DU BOUT DU PONT	ADJ MAT	13,319	TD	061	EPINAL	VICTOR HUGO	DIR ELM	21,756	TD	031
CHATEL SUR MOSELLE	IME	CLIS D	8,325	TD	031	EPINAL CEDEX	ACADEMIQUE DES VOSGES	CP LANGUES	29,322	TD	31
CHATENOIS	JEAN VIROT	ZIL	15,167	TD	061	ESLEY	RPI	DIR ELE CU	19,853	TD	061
CHENIMENIL	GROUPE SCOLAIRE	DIR ELM	13,372	TD	031	FONTENOY LE CHATEAU	J. POIROT	ADJ.ETA.SP	6,333	TP	050
CORNIMONT	1.2.3 SOLEIL	ADJ MAT	21,333	TD	061	FONTENOY LE CHATEAU	J. POIROT	ADJ.ETA.SP	8,333	TP	049
CORNIMONT	DU CENTRE	BD	13,828	TD	061	FONTENOY LE CHATEAU	J. POIROT	ADJ.ETA.SP	16,333	TP	050
CORNIMONT	DU CENTRE	ZIL	18,867	TD	061	FONTENOY LE CHATEAU	J. POIROT	DIR SPE.	15,333	TD	31
DARNEY	GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE	DIR ELM	6,847	TD	009	FRAIZE	JULES FERRY	ADJ ELM	31,869	TD	061
DARNEY	INSTITUT DE FORMATION PROFE	ADJ.ETA.SP	11,833	TP	050	FRESSE SUR MOSELLE	DES PETITS ERUDITS	BD	26,161	TD	061
DARNIEULLES		ADJ ELM	20,333	TD	061	GERARDMER	IEN GERARDMER	TIT SECTEU	2,333	TD	061
DINOZE	LOUIS POIROT	ADJ MAT	16,833	TD	061	GERARDMER	IEN GERARDMER	TIT SECTEU	5,333	TD	061
DOMPAIRE		ADJ ELM	24,317	TD	061	GERARDMER	JEAN MACE	ADJ MAT	31,222	TD	61
ELOYES	LES TILLEULS	ADJ ELM	20,333	TD	61	GERARDMER	JEAN MACE	BD STAGES	15,333	TD	061
EPINAL	AMBRAIL	ADJ ELM	29,278	TD	61	GERARDMER	MARIE CURIE	BD	33,264	TD	061
EPINAL	AMBRAIL	ADJ ELM	7,333	TD	005	GIRECOURT SUR DURBION	RPI	BD	7,333	TD	061
EPINAL	CHAMPBEAUVERT	ADJ ELM	27,181	TD	061	GIRONCOURT SUR VRAINE		ADJ ELM	14,333	TD	005
EPINAL	CHAMPBEAUVERT	ADJ MAT	22,222	TD	061	GOLBEY	DU CENTRE	ADJ ELM	16,333	TD	061
EPINAL	CHAMPBEAUVERT	ZIL	18,667	TD	061	GOLBEY	DU CENTRE	ADJ MAT	14,833	TD	061
EPINAL	CMPP	DIR SPE.	26,297	TD	031	GOLBEY	DU CENTRE	BD	13,333	TD	061
EPINAL	DU 149EME RI	ADJ ELM	22,333	TD	061	GOLBEY CEDEX	LOUIS ARMAND	UPI	23,578	TD	031
EPINAL	DU 149EME RI	ADJ ELM	27,978	TD	061	GRANDVILLERS		ADJ ELM	23,333	TD	061
EPINAL	ETABL.REGIONAL ENSEIGN.ADAP	EDUC	29,75	TD	031	HADOL	DU CENTRE	ADJ ELM	9,333	TD	005
EPINAL	EUGENE ROSSIGNOL	ADJ MAT	32,317	TD	61	HAREVILLE		BD	1,333	TD	061
EPINAL	GASTON RIMEY	ADJ ELM	15,333	TD	061	HOUDECOURT		DIR ELM	7,333	TP	050
EPINAL	IEN ASH	REFERENT	10,292	TD	031	HOUSSERAS		DIR ELM	6,833	TD	031
EPINAL	IEN ASH	REFERENT	14,333	TD	021	HYMONT		ADJ MAT	26,353	TD	061
EPINAL	IEN BRUYERES	CPAIEN	27,75	TD	022	HYMONT		DIR ELM	21,833	TD	015
						LA BRESSE	DU CENTRE	ADJ ELM	35,467	TD	061

∞	LA BRESSE	LA TOURTERELLE	ADJ MAT	28,375	TD	061	RAON L ETAPE	LOUIS PASTEUR	UPI	8,333	TP	033
	LAMARCHE	CAMILLE PICARD	BD	9,333	TD	061	REMIREMONT	DE L' HOPITAL	ADJ.ETA.SP	13,822	TD	021
	LANDAVILLE		DIR ELM	1,333	TP	050	REMIREMONT	REVILLON	ADJ ELM	21,833	TD	061
	LANGLEY		DIR MAT CU	16,333	TD	061	RUPT-SUR-MOSELLE	DU CENTRE	ZIL	10,106	TD	061
	LE MENIL		DIR MAT	11,333	TD	031	SAULCY SUR MEURTHE	JULES FERRY	ADJ MAT	22,164	TD	061
	LE THILLOT	JULES FERRY	ADJ ELM	34,8	TD	061	SAULXURES SUR MOSELOTTE	JULES FERRY	PSY	19,333	TD	031
	LE THILLOT	RUE DES FORTS	DIR ELM	8,333	TD	009	SAULXURES SUR MOSELOTTE	JULES FERRY	REEDUC	8,333	TD	032
	LE THILLOT	SEGPA JULES FERRY	ADJ SEGPA	4,333	TP	033	SENONES	DE LA COMBE	ADJ.ETA.SP	5,333	TP	049
	LE VAL D AJOL	DU CENTRE	ADJ ELM	14,333	TD	061	SENONES	DE LA COMBE	ADJ.ETA.SP	2,333	TP	049
	LE VAL D AJOL	DU CENTRE	ADJ ELM	17,269	TD	061	SENONES	E. PERRIN G.SAND	DIR ELM	27,75	TD	031
	LE VAL D AJOL	DU CENTRE	MSUP	15,333	TD	021	SENONES	FALLER	ADJ MAT	10,333	TD	061
	LE VAL D AJOL	LA FEUILLEE DOROTHEE	ADJ.ETA.SP	6,333	TD	049	ST AME		ADJ ELM	33,728	TD	061
	LEPANGES SUR VOLOGNE	RPI	ZIL	4,333	TD	061	ST AME		BD	12,294	TD	061
	LES POULIERES	RPI	DIR MAT	11,989	TP	050	ST AME		DIR ELM	34,111	TD	031
	LIEZEY		DIR ELE CU	12,167	TD	061	ST DIE DES VOSGES	ADAPEI	ADJ.ETA.SP	4,333	TP	033
	MADEGNEY	LES NEUFS HORIZONS	ADJ ELM	11,642	TD	061	ST DIE DES VOSGES	CAMILLE CLAUDEL	ADJ ELM	11,333	TD	061
	MADEGNEY	LES NEUFS HORIZONS	DIR ELM	24,242	TD	031	ST DIE DES VOSGES	CAMILLE CLAUDEL	CLIS D	37,75	TP	050
	MANDRAY	DU CENTRE	ADJ MAT	18,428	TD	061	ST DIE DES VOSGES	CAMILLE CLAUDEL	ENF.VOYAGE	15,333	TD	061
	MANDRAY	DU CENTRE	ADJ MAT	16,656	TD	061	ST DIE DES VOSGES	FERDINAND BRUNOT	ADJ ELM	34,75	TD	061
	MIRECOURT	CH RAVENEL LES LUTHINS	ADJ.ETA.SP	6,983	TP	021	ST DIE DES VOSGES	FERDINAND BRUNOT	ADJ MAT	17,328	TD	061
	MIRECOURT	DU CENTRE	ADJ MAT	19,833	TD	061	ST DIE DES VOSGES	GASTON COLNAT	BD	11,333	TD	061
	MIRECOURT	LE BEAU JOLY	ADJ.ETA.SP	21,333	TP	050	ST DIE DES VOSGES	GASTON COLNAT	CLIS D	12,333	TP	033
	MIRECOURT	LE BEAU JOLY	ADJ.ETA.SP	9,328	TP	033	ST DIE DES VOSGES	GEORGES DARMOIS	ADJ ELM	24,742	TD	061
	MONT LES NEUFCHATEAU		ADJ ELM	19,333	TD	061	ST DIE DES VOSGES	GEORGES DARMOIS	ADJ MAT	44,3	TD	061
	MONT LES NEUFCHATEAU		DIR ELM	9,333	TP	050	ST DIE DES VOSGES	GEORGES DARMOIS	CLIS D	5,333	TD	033
	MOYENMOUTIER	CENTRE	DIR MAT	8,333	TD	031	ST DIE DES VOSGES	GEORGES DARMOIS	DECH ELM	20,833	TD	061
	NEUFCHATEAU	LOUIS PASTEUR	ADJ MAT	20,333	TD	061	ST DIE DES VOSGES	IEN ST DIE	CPAIEN	22,333	TP	050
	NEUFCHATEAU	LOUISE MICHEL	BD	3,333	TD	061	ST DIE DES VOSGES	IEN ST DIE	TIT SECTEU	8,667	TD	TD
	NEUFCHATEAU CEDEX	IEN NEUFCHATEAU	ANI INFO	14,333	TP	021	ST DIE DES VOSGES	IEN ST DIE	TIT SECTEU	30,333	TD	061
	NEUFCHATEAU CEDEX	IEN NEUFCHATEAU	TIT SECTEU	24,242	TD	061	ST DIE DES VOSGES	LES TROIS SCIERIES	ADJ.ETA.SP	5,333	TP	033
	OELLEVILLE	RPC	ADJ ELM	17,333	TD	061	ST DIE DES VOSGES	PAUL ELBEL	ZIL	23,467	TD	005
	PLAINFAING	DU CENTRE	BD	8,981	TD	061	ST DIE DES VOSGES	SEGPA SOUHAIT	ADJ SEGPA	4,333	TP	033
	PLOMBIERES LES BAINS	DU TARPENET	ADJ ELM	25,194	TD	061	ST DIE DES VOSGES	SOUHAIT	ULIS	6,333	TD	049
	POMPIERRE		ADJ MAT	18,269	TD	061	ST DIE DES VOSGES	VINCENT AURIOL	ADJ ELM	14,35	TD	061
	POMPIERRE		DIR ELM	1,333	TP	050	ST DIE DES VOSGES	VINCENT AURIOL	MSUP	26,744	TD	021
	POUSSAY	MONTAIGNE	ADJ ELM	15,833	TD	061	ST MAURICE SUR MOSELLE	DU CENTRE	ADJ MAT	12,333	TD	061
	POUSSAY	MONTAIGNE	ADJ ELM	12,333	TD	061	ST NABORD	LES BREUCHOTTES	ADJ ELM	23,628	TD	061
	POUXEUX	RPI	BD	16,794	TD	061	ST NABORD	LES BREUCHOTTES	ADJ MAT	33,583	TD	061
	POUXEUX		ADJ MAT	32,244	TD	005	STE HELENE		DIR ELM	26,308	TD	005
	RAMBERVILLERS	DU CENTRE	ADJ MAT	7,333	TD	005	STE MARGUERITE	DU CENTRE	ADJ ELM	24,333	TD	061
	RAMBERVILLERS	JULES FERRY	ADJ MAT	8,328	TD	005	THAON LES VOSGES	GOHYPRE	ZIL	28,283	TD	061
	RAMBERVILLERS	JULES FERRY	CLIS D	10,828	TD	031	THAON LES VOSGES	JULES FERRY	ADJ ELM	16,333	TD	061
	RAON AUX BOIS		ADJ ELM	20,483	TD	061	THAON LES VOSGES	JULES FERRY	ADJ ELM	13,333	TD	061
	RAON AUX BOIS		ADJ ELM	20,992	TD	005	THIEFOSSE	LEON JACQUEMIN	ADJ ELM	14,317	TD	061
	RAON AUX BOIS		DIR ELM	31,75	TD	015	UXEGNEY	DU PRE DES LINS	ADJ MAT	44,956	TD	061
	RAON L ETAPE	DU CENTRE	DIR ELM	16,333	TP	050	VAGNEY	DES PERCE NEIGE	ADAPT	25,708	TD	032
	RAON L ETAPE	DU CENTRE	ZIL	2,333	TD	061	VAGNEY	DES PERCE NEIGE	CLIS D	8,333	TP	050
	RAON L ETAPE	GS LA NEUVEVILLE	ADJ ELM	35,797	TD	061	VICHERY	RPI	ADJ ELM	7,331	TD	061
	RAON L ETAPE	JOSEPH COLIN	ADJ ELM	14,333	TD	061	VICHERY	RPI	DIR ELM	23,311	TD	009
	RAON L ETAPE	LOUIS MADELIN	ADJ ELM	29,25	TD	061	VITTEL	Ecole DU CENTRE	ADJ ELM	24,333	TD	061
	RAON L ETAPE	LOUIS MADELIN	DIR ELM	8,333	TD	031	VITTEL	LE HAUT DU FOL	BD	6,333	TD	061
							VITTEL	LOUIS BLANC	ADJ MAT	22,783	TD	061
							XERTIGNY	DU CENTRE	MAT ELEM	28,333	TP	005